

---

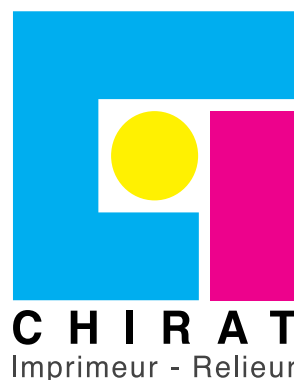
# RAPPORT ANNUEL 2020



## Imprimerie Chirat

Résultats de l'exercice  
2019 / 2020

Société cotée au Marché Euronext Access





Jacques CHIRAT  
Président Directeur Général

L'activité de notre société pour cet exercice décroît significativement depuis la crise sanitaire internationale qui nous affecte, générant une crise économique pour laquelle notre entreprise n'est pas épargnée.

Malgré un premier semestre d'activité en hausse de 5 %, le deuxième semestre a été marqué par un chiffre d'affaires restreint affectant les résultats.

Nous espérons que cette période inédite puisse trouver une issue sanitaire et économique favorable afin de retrouver progressivement une normalité de production.

Nous remercions nos clients, partenaires, salariés et actionnaires pour leurs engagements aux côtés de notre entreprise dans cette période difficile pour nous tous.

# Sommaire

<b>2</b>	Historique et évolution de l'entreprise Cours et volumes boursiers Chiffres clés	<b>10</b>	Compte de résultat du Groupe CHIRAT
<b>3</b>	Organigramme du groupe Organigramme fonctionnel	<b>11</b>	Annexe des comptes consolidés
<b>4</b>	Rapport de gestion du groupe consolidé	<b>14</b>	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés
<b>4</b>	Rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020	<b>16</b>	Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA
<b>8</b>	Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020	<b>17</b>	Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA
<b>9</b>	Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT	<b>18</b>	Annexe aux comptes annuels
		<b>22</b>	Tableau financier des cinq derniers exercices
		<b>22</b>	Rapport général du Commissaire aux Comptes
		<b>24</b>	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

## Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m<sup>2</sup> de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 200 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

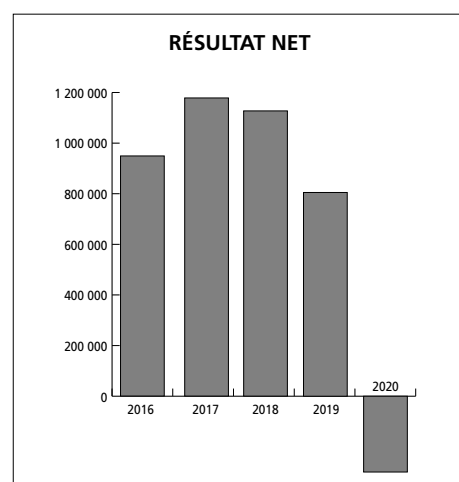
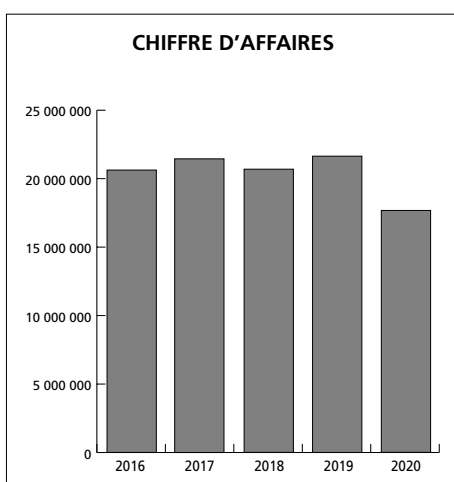
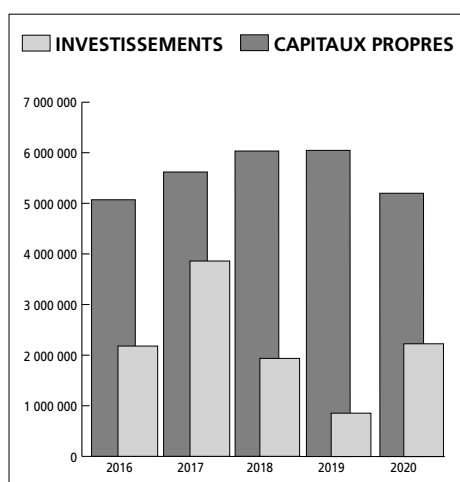
Les investissements réguliers de ces trois dernières années pour le renouvellement des équipements en préresse et finition ainsi que l'acquisition de nouvelles presses offset de dernière technologie ont permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son

autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : préresse, impression, façonnage et routage.

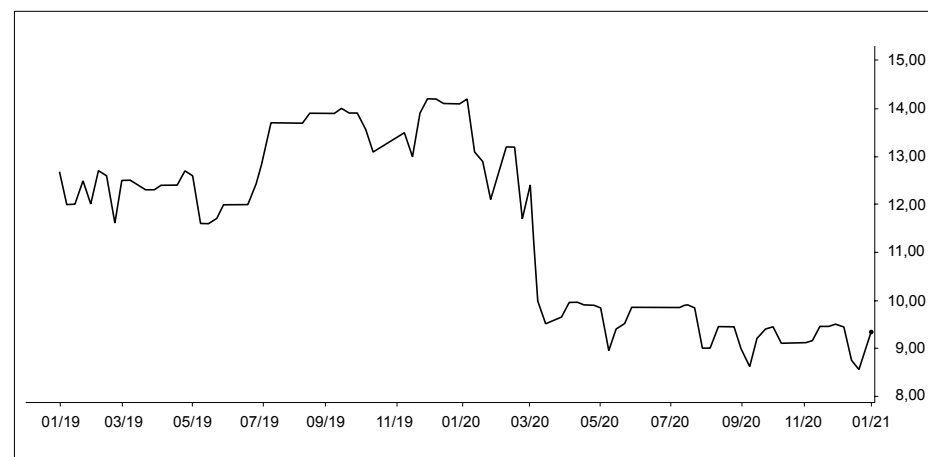
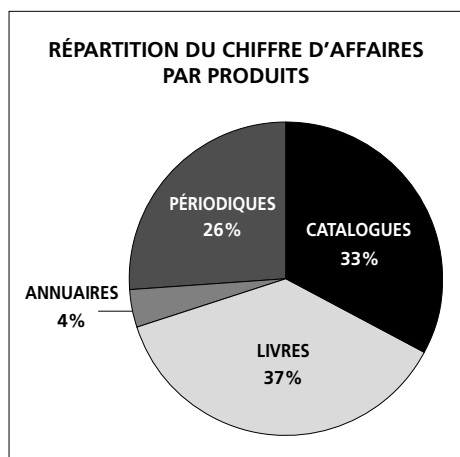
L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

Dans l'objectif d'affirmer son dynamisme, l'entreprise mise également sur les avantages de l'internet avec notamment la création depuis 2015 de la plateforme e-commerce Book Spirit pour la fabrication de beaux livres.

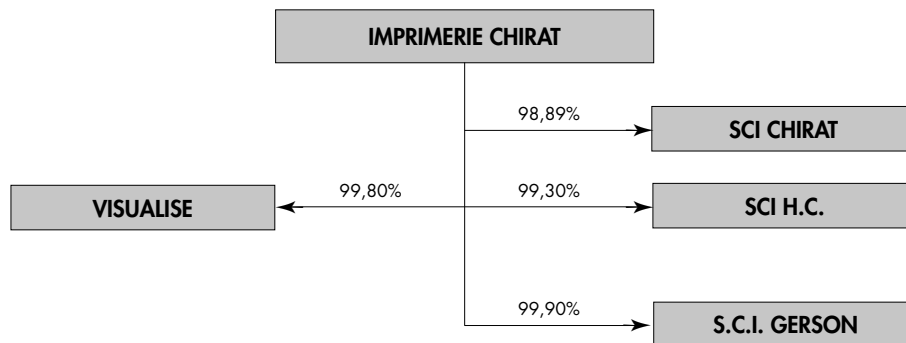
## Chiffres Clés



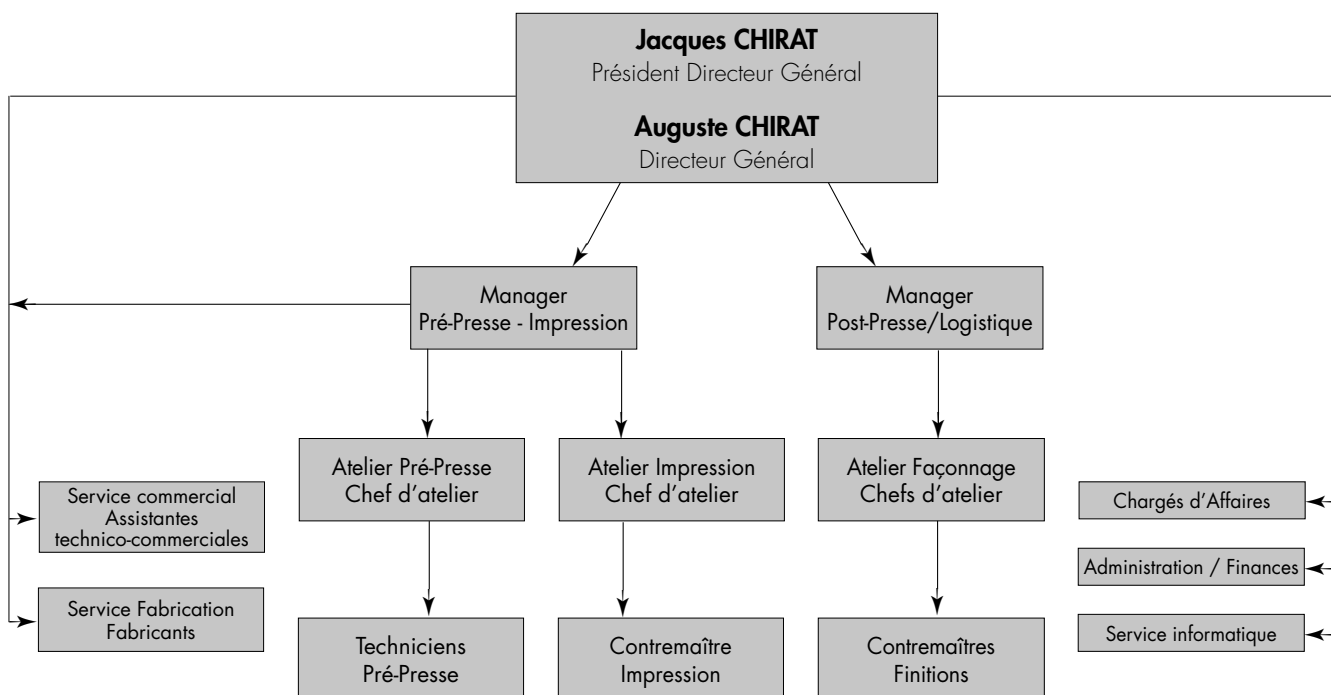
## Cours boursiers



## Organigramme du groupe



## Organigramme fonctionnel



# Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020

## Rapport de groupe - Exercice clos le 30 septembre 2020

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2020.

Le présent rapport examine la situation du Groupe, conformément aux dispositions légales.

Au 30 septembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- « VISUALISE »,
- « S.C.I. GERSON - H.F. »,
- « S.C.I. H.C. »,
- « S.C.I. CHIRAT ».

### Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'activité du Groupe CHIRAT a commencé à être affectée au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2020. La Société a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle, mais n'a pas demandé jusqu'alors à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'État).

Les comptes au 30 septembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la société « IMPRIMERIE CHIRAT », les sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 17 633 702 euros contre 21 635 621 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé après impôt est déficitaire de 140 297 euros contre un résultat bénéficiaire de 671 068 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 17 158 364 euros contre 18 167 631 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 5 541 926 euros contre 6 322 546 euros pour l'exercice précédent.

### Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre Société s'efforcera de poursuivre le développement de son activité.

L'évolution de la Société et ses perspectives d'avenir dépendront de l'évolution de ses activités dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

### Situation de la Société à la date du présent rapport

La crise de la Covid-19 s'est poursuivie après la clôture 30 septembre 2020. À la date d'arrêt des comptes des états financiers 2020 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

### Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

### Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Nous avons subi une chute de notre activité due à la crise sanitaire tout au long du 2<sup>e</sup> semestre de cet exercice impactant les résultats de l'entreprise.

Les dispositifs de report des financements mis en place durant cette période a permis de maintenir notre trésorerie.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Le Conseil d'administration  
Jacques CHIRAT

# Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020

## Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

## Première partie

### Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2020

#### **SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

La Société a été impactée au cours de la deuxième partie de l'exercice par la crise sanitaire Covid-19 avec les conséquences financières suivantes :

- retrait de 18 % de l'activité sur l'exercice ;

- retrait correspondant des soldes intermédiaires de gestion ;

- report automatique de 6 mois par les organismes prêteurs des échéances d'emprunts et de crédits-baux des matériels industriels.

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'activité de la Société a commencé à être affectée au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2020. La Société a eu recours au

dispositif exceptionnel d'activité partielle, mais n'a pas demandé jusqu'alors à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'État).

Les comptes annuels au 30 septembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

## ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La crise de la Covid-19 s'est poursuivie après la clôture 30 septembre 2020. À la date d'arrêt des comptes des états financiers 2020 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre Société s'efforcera de poursuivre le développement de son activité. L'évolution de la Société et ses perspectives d'avenir dépendront de l'évolution de ses activités dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 1,38 euros pour un chiffre d'affaires de 970,00 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 12 545,66 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON - H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société « S.C.I. GERSON - H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 033,96 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 594 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

## SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :	99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :	98,89 %

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.F. » que nous détenions une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

## SUCCESSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

- 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

## PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2020 était de 0,1229 %.

## INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux principes établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux page suivante).

## PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

## SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464- 2, I, al.5 du Code du commerce.

## EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 17 663 702,70 euros contre 21 635 621,79 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -18,36 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 18 097 793,77 euros contre 21 872 902,39 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -17,26 %.

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					88
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	70 612,11 TTC	144 534,32 TTC	20 248,63 TTC	46 041,53 TTC	281 436,59 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,55 %	1,13 %	0,16 %	0,36 %	2,21 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 38 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					246
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	391 856,59 TTC	98 813,78 TTC	46 616,34 TTC	177 493,05 TTC	714 779,76 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2,03 %	0,51 %	0,24 %	0,92 %	3,69 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 52 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

– Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 18 447 377,93 euros contre 20 892 450,88 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 11,70 %.

Le résultat d'exploitation ressort à – 349 584,16 euros contre 980 451,51 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 574 320,11 euros contre 5 266 866,37 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 623 506,62 euros contre 1 886 780,08 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 185 contre 187 au titre de l'exercice précédent. Compte tenu d'un résultat financier de 15 054,18 euros contre – 2 890,35 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 334 529,98 euros contre 977 561,16 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 34 114,99 euros contre – 2 176,83 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de – 870 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 299 544,99 euros contre un bénéfice de 805 060,33 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 12 844 388,27 euros contre 13 478 415,06 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

## PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE » : .....99,80 %  
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » : .....99,90 %

- S.C.I. « S.C.I. H.C. » : ..... 99,30 %  
 - S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » : ..... 98,89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 299 544,99 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-dessous fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2017	799 938,00 €	/	/
30 septembre 2018	799 938,00 €	/	/
30 septembre 2019	639 950,40 €	/	/

### DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 34 413 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

### OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité Social et Économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

### CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de la totalité des administrateurs arrivant à expiration, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

## Deuxième partie Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

*Monsieur Jacques CHIRAT :*

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

*Monsieur André CHIRAT :*

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

*Monsieur Auguste CHIRAT :*

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

### CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.



## TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration  
Jacques CHIRAT

## Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 décembre 2020

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2020 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2020, approuve lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 299 544,99 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 34 413 euros.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 299 544,99 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

### Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-dessous fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2017	799 938,00 €	/	/
30 septembre 2018	799 938,00 €	/	/
30 septembre 2019	639 950,40 €	/	/

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de la totalité des administrateurs sont arrivés à expiration, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

**Bilan actif du Groupe CHIRAT**

(en €)	ACTIF	30.09.20			30.09.19
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	549 675	448 745	100 930	68 998
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>702 124</b>	<b>601 194</b>	<b>100 930</b>	<b>68 998</b>
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 745 990	5 822 530	1 923 459	2 085 516
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 078 044	15 620 473	5 457 570	5 914 535
	Autres immobilisations corporelles	722 459	521 815	200 643	242 264
	Immobilisations en cours	1 316		1 316	274 053
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>29 735 131</b>	<b>21 964 819</b>	<b>7 770 311</b>	<b>8 703 690</b>
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	5 360	5 360		
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>6 131</b>	<b>5 360</b>	<b>771</b>	<b>771</b>
	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>30 443 386</b>	<b>22 571 373</b>	<b>7 872 013</b>	<b>8 773 459</b>
	Matières premières, approvisionnements	1 920 329	100 035	1 820 294	1 844 668
	En cours de production de biens	118 474		118 474	133 870
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	3 111 247	39 546	3 071 700	4 282 528
	Autres créances	633 059		633 059	440 174
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	560 000
	Disponibilités	2 934 269		2 934 269	1 953 810
	Charges constatées d'avance	148 554		148 554	179 120
	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 425 933</b>	<b>139 581</b>	<b>9 286 351</b>	<b>9 394 171</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>39 869 320</b>	<b>22 710 955</b>	<b>17 158 364</b>	<b>18 167 631</b>
	(1) Dont droit au bail				

**Bilan passif du Groupe CHIRAT**

(en €)	PASSIF	30.09.20	30.09.19
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	5 008 591	4 977 845
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 140 297	671 068
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 541 926</b>	<b>6 322 546</b>
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	653 180	715 136
	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>653 180</b>	<b>715 136</b>
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 913 490	6 025 959
	Emprunts et dettes financières divers (3)	499 307	515 505
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	66 884	75 315
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 219 844	2 307 723
	Dettes fiscales et sociales	1 222 769	1 434 513
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	592 438	220 091
	Autres dettes	447 331	550 840
	Produits constatés d'avance	1 193	
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>10 963 258</b>	<b>11 129 949</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>17 158 364</b>	<b>18 167 631</b>
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	3 867 772	3 740 028
	à moins d'un an	7 028 601	7 314 605
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

## Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.20	30.09.19
Production vendue — Biens	17 243 432	21 153 597
— Services	420 269	482 024
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>17 663 702</b>	<b>21 635 621</b>
Production stockée	- 15 396	- 7 832
Subventions d'exploitation	3 059	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	439 319	239 529
Autres produits	7 111	5 583
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>18 097 796</b>	<b>21 872 903</b>
Matières premières et autres approvisionnements	4 948 930	6 288 566
Variations de stocks	31 476	15 427
Autres achats et charges externes (1)	3 754 767	4 254 816
Impôts, taxes et versements assimilés	493 368	511 197
Salaires et traitements	4 574 320	5 302 343
Charges sociales	1 623 506	1 886 780
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 795 647	2 519 174
Dotations aux provisions sur actif circulant	116 198	202 646
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	185 308	7 145
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>18 523 523</b>	<b>20 988 098</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 425 727</b>	<b>884 805</b>
Autres intérêts et produits assimilés	5 607	4 387
Reprise sur provisions, transferts de charges	540	600
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>6 147</b>	<b>4 987</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	100 083	127 555
Différences négatives de change	52	
<b>Charges financières</b>	<b>100 135</b>	<b>127 555</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 93 987</b>	<b>- 122 568</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>- 519 714</b>	<b>762 236</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	716	4 823
Produits exceptionnels sur opérations en capital	145 000	32 000
Reprise sur provisions et transferts de charges	61 956	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>207 672</b>	<b>36 823</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 719	629
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		25 381
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		25 333
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>23 719</b>	<b>51 344</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>183 952</b>	<b>- 14 520</b>
Impôt sur les bénéfices	- 195 464	76 647
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 140 297</b>	<b>671 068</b>
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

# Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2020)

## 1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2020 % d'intérêt	30.09.2019 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

## 2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### [2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

### [2.2.] Modalités de consolidation

#### ■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2020. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

#### ■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

#### ■ Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

#### ■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2020, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

#### ■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

## 3. Faits majeurs de l'exercice

### [3.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à mentionner au titre de l'exercice.

### [3.2.] Événements liés à la crise sanitaire Covid-19

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'activité du groupe Chirat a commencé à être affectée au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2020. L'entreprise a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle, mais n'a pas demandé jusqu'alors à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'Etat).

Les comptes annuels au 30 septembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

## 4. Immobilisations incorporelles

### [4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

#### 4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels, licences et marques	linéaire	linéaire	2 ans ou 3 ans

### 5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

#### 5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

#### 5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Imprimerie Chirat, des S.C.I. Chirat et HC a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à + 84 K€.

#### 5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la S.C.I. Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

### 6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 13 902 K€. Les emprunts correspondants restant dûs au 30/09/2020 s'élèvent à 4 087 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature.

L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à – 181 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

### 7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (papiers) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

### 8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant est nul au titre de l'exercice au 30 septembre 2020.

### 9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2020, s'élève à 653 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (0,9%) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2% par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 34%.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 653 K€ couvrant la totalité des engagements.

### 10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

### 11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants:

	en K€
<b>■ Produits</b>	
– produits sur opérations de gestion	+ 4
– cessions d'actifs corporels	+ 145
– reprise provision risques et charges	+ 62
<b>■ Charges</b>	
– charges sur opérations de gestion	– 23

**12. Impôts sur les bénéfices**

- L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt de 28 %.

- La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€) :

– impôts exigibles	1
– impôts différés	194
<b>Total</b>	<b>195</b>

- Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2020	30.09.2019
– Indemnité de départ à la retraite	183	200
– Organic		1
– Provision congés payés	105	120
– Participation		10
– Retraitement leasings	210	331
Total actif	498	
– Amortissements dérogatoires	214	191
– Autres provisions réglementées	1	1
Total passif	215	192
<b>Total net</b>	<b>283<sup>1</sup></b>	<b>139</b>

<sup>1</sup> Montant figurant en autres créances à l'actif.

**13. Engagements hors bilan****[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles**

(en K€)

	30.09.2020
• Hypothèques 1 <sup>er</sup> rang	356
• Nantissements matériels	407
• Promesse d'affectation hypothécaire	38

**14. Tableau de variation des capitaux propres**

Montants en €

Capitaux propres (en K€)	30.09.2020	30.09.2019
<b>* Décomposition</b>		
Capital	673	673
Réserves	5 009	4 978
Résultat de la période	- 140	671
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 542</b>	<b>6 322</b>
<b>* Variations réserves</b>		
Affectation résultat antérieur	671	949
Distribution	- 640	- 800
Régularisation	/	/
<b>Variations des réserves</b>	<b>31</b>	<b>149</b>
<b>* Variations capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variations du capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**15. Tableau des filiales consolidées**

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 651	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 380	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	24 871	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	350 821	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	970	+ 1	0	Ex. clos 30.09.2020
0	0	15 144	+ 15 033	15 018	Ex. clos 31.12.2019
0	0	26 550	+ 12 545	12 406	Ex. clos 31.12.2019
0	0	31 861	+ 31 594	31 372	Ex. clos 31.12.2019

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2020

À l'Assemblée générale du Groupe CHIRAT,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficulté à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 2 décembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 3 décembre 2020

**Le Commissaire aux Comptes**

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS



## Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	ACTIF	30.09.20			30.09.19
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	321 000	220 070	100 930	68 998
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>473 449</b>	<b>372 519</b>	<b>100 930</b>	<b>68 998</b>
	Terrains	123 050		123 050	123 050
	Constructions	7 103 634	5 377 847	1 725 786	1 872 153
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 423 984	6 291 097	1 132 887	1 034 403
	Autres immobilisations corporelles	722 459	521 815	200 643	242 264
	Immobilisations en cours	1 316		1 316	274 053
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>15 374 444</b>	<b>12 190 760</b>	<b>3 183 684</b>	<b>3 545 925</b>
	Autres participations	461 044		461 044	461 044
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts (2)	5 360	5 360		
	Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>493 808</b>	<b>5 360</b>	<b>488 448</b>	<b>488 448</b>
	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>16 341 702</b>	<b>12 568 639</b>	<b>3 773 062</b>	<b>4 103 372</b>
	Matières premières, approvisionnements	1 920 329	100 035	1 820 294	1 844 668
	En cours de production de biens	118 474		118 474	133 870
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	3 136 553	39 546	3 097 007	4 326 161
	Autres créances (3)	468 253		468 253	469 959
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	560 000
	Disponibilités	2 910 918		2 910 918	1 930 183
	Charges constatées d'avance	96 379		96 379	110 200
	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 210 907</b>	<b>139 581</b>	<b>9 071 325</b>	<b>9 375 042</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>25 552 609</b>	<b>12 708 221</b>	<b>12 844 388</b>	<b>13 478 415</b>
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			5 360	5 900
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			51 558	258 205

## Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	PASSIF	30.09.20	30.09.19
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Ecart de réévaluation	24 149	24 149
	Réserve légale	67 363	67 363
	Autres réserves	3 971 134	3 806 024
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 299 544	805 060
	Provisions réglementées	743 710	655 829
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 180 444</b>	<b>6 032 058</b>
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 826 067	1 548 353
	Emprunts et dettes financières divers (3)	496 730	513 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	66 884	75 315
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 011 295	3 105 767
	Dettes fiscales et sociales	1 222 003	1 433 781
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	592 438	220 091
	Autres dettes	447 331	549 746
	Produits constatés d'avance	1 193	
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 663 943</b>	<b>7 446 356</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 844 388</b>	<b>13 478 415</b>
	Crédit-baill mobilier	4 154 009	4 477 436
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	2 092 168	1 930 976
	à moins d'un an	5 504 890	5 440 064
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

## Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.20	30.09.19
Production vendue — <span style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 5px;">{ Biens Services</span>	17 243 432	21 153 597
	420 269	482 024
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>17 663 702</b>	<b>21 635 621</b>
Production stockée	- 15 396	- 7 832
Subventions d'exploitation	3 059	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	439 319	239 529
Autres produits	7 108	5 582
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>18 097 793</b>	<b>21 872 902</b>
Matières premières et autres approvisionnements	4 948 930	6 288 566
Variations de stocks	31 476	15 427
Autres achats et charges externes (1)	5 649 992	5 928 981
Impôts, taxes et versements assimilés	493 135	510 958
Salaires et traitements	4 574 320	5 266 866
Charges sociales	1 623 506	1 886 780
Dotations aux amortissements sur immobilisations	824 510	785 078
Dotations aux provisions sur actif circulant	116 198	202 646
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	185 308	7 145
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>18 447 377</b>	<b>20 892 450</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 349 584</b>	<b>980 451</b>
Produits financiers de participations	58 797	58 436
Autres intérêts et produits assimilés	6 666	5 986
Reprises sur provisions, transferts de charges	540	600
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>66 003</b>	<b>65 023</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	50 897	67 913
Différences négatives de change	52	
<b>Charges financières</b>	<b>50 949</b>	<b>67 913</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>15 054</b>	<b>- 2 890</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>- 334 529</b>	<b>977 561</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	716	4 823
Produits exceptionnels sur opérations en capital	145 000	32 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	69 549	54 690
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>215 265</b>	<b>91 513</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 719	629
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		25 381
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	157 430	67 679
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>181 150</b>	<b>93 690</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>34 114</b>	<b>- 2 176</b>
Participation des salariés aux résultats		35 477
Impôt sur les bénéfices	- 870	134 847
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 299 544</b>	<b>805 060</b>
(1) Dont crédit-bail mobilier		
Dont crédit-bail immobilier	1 822 513	1 601 270

# Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2020

## 1. Faits majeurs

### [1.1.] Événements principaux de l'exercice

La Société a été impactée au cours de la deuxième partie de l'exercice par la crise sanitaire Covid-19 avec les conséquences financières suivantes :

- retrait de 18 % de l'activité sur l'exercice ;
- retrait correspondant des soldes intermédiaires de gestion ;
- report automatique de 6 mois par les organismes prêteurs des échéances d'emprunts et de crédits-baux des matériels industriels.

### [1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### [1.3.] Événements liés à la crise sanitaire Covid-19

En lien avec l'épidémie du coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'activité de la société Imprimerie Chirat SA a commencé à être affectée au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2020. L'entreprise a eu recours au dispositif exceptionnel d'activité partielle, mais n'a pas demandé jusqu'alors à bénéficier du PGE (Prêt Garanti par l'Etat).

Les comptes annuels au 30 septembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du coronavirus.

## 2. Informations relatives au bilan

### [2.1.] Actif

#### [2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	403 174	74 658
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 258 605	83 749
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 151 266	544 357
Matériel de transport	348 494	11 991
Matériel de bureau et mobilier informatique	416 528	52 180
Immobilisations corporelles en cours	274 053	49 110
<b>TOTAL</b>	<b>16 333 277</b>	<b>741 390</b>
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	33 289	
<b>TOTAL</b>	<b>494 348</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 230 800</b>	<b>816 048</b>

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 383	473 449
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			3 342 355
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 271 639	7 423 984
Matériel de transport			360 486
Matériel de bureau et informatique, mobilier		106 736	361 972
Immobilisations corporelles en cours	321 847		1 316
<b>TOTAL</b>	<b>321 847</b>	<b>1 378 376</b>	<b>15 374 444</b>
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières		540	32 749
<b>TOTAL</b>		<b>540</b>	<b>493 808</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>321 847</b>	<b>1 383 299</b>	<b>16 341 702</b>

**[2.1.2.] Tableau des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	334 175	42 726	4 383	372 519
Constructions sur sol propre	2 427 213	125 235		2 552 449
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 720 517	104 881		2 825 398
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 116 862	445 874	1 271 639	6 291 097
Matériel de transport	146 369	78 951		225 320
Matériel de bureau et informatique, mobilier	376 390	26 840	106 736	296 494
<b>TOTAL</b>	<b>12 787 352</b>	<b>781 784</b>	<b>1 378 376</b>	<b>12 190 760</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 121 528</b>	<b>824 510</b>	<b>1 382 759</b>	<b>12 563 279</b>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	32 068		11 252		20 816
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage		122 136		56 737	65 399
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 225		1 560	1 665
<b>TOTAL</b>	<b>32 068</b>	<b>125 362</b>	<b>11 252</b>	<b>58 297</b>	<b>87 881</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>32 068</b>	<b>125 362</b>	<b>11 252</b>	<b>58 297</b>	<b>87 881</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	<b>157 430</b>		<b>69 549</b>		<b>87 881</b>

**[2.1.3.] Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

**[2.1.3.1.] Fonds commercial**

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

**[2.1.3.2.] Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	2 ans ou 3 ans

**[2.1.4.] Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

**[2.1.4.1.] Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

**[2.1.4.2.] État des mouvements de l'actif immobilisé**

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	74 658 €
• Installation et agencements	83 749 €
• Matériels et installations techniques	544 358 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de transport	11 992 €
– matériels de bureau et informatique, mobiliers	52 181 €
– immobilisations en-cours	49 110 €
<b>Total</b>	<b>816 048 €</b>

**[2.1.4.3.] Crédits-baux**

(en €)

	Installations Matériel / outillage
<b>Valeur d'origine</b>	<b>12 073 850</b>
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	6 619 567
• Exercice	1 822 513
<b>Total</b>	<b>8 442 080</b>
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	1 481 336
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	2 667 544
• à plus de 5 ans	5 129
<b>Total</b>	<b>4 154 009</b>
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	26 350
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	92 100
• à plus de 5 ans	2 289
<b>Total</b>	<b>120 739</b>
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>	<b>1 822 513</b>

– Un nouveau contrat de crédit-bail est constaté sur l'exercice pour le financement d'un matériel de production de 1 400 000 €.

– Depuis fin mars 2020 (début de la période de confinement décidée par le gouvernement), les redevances de crédit-bail ne sont plus constatées suivant l'échéancier transmis par le bailleur, mais comptabilisées de manière étalée sur la durée du contrat (recommandation OEC).

**[2.1.5.] Immobilisations financières****[2.1.5.1.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations, ainsi qu'avec la holding**

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés	25 306	
Emprunts et dettes financières divers	74 326	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	830 433	
Charges financières	4 484	
Produits financiers	59 856	

**[2.1.5.2.] Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 651	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 380	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	24 871	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	350 821	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	970	+ 1	0	Ex. clos 30.09.2020
0	0	15 144	+ 15 033	15 018	Ex. clos 31.12.2019
0	0	26 550	+ 12 545	12 406	Ex. clos 31.12.2019
0	0	31 861	+ 31 594	31 372	Ex. clos 31.12.2019

**[2.1.6.] Stocks****[2.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matières premières (papiers) ou autres consommables sans perspective de consommation dans la production font l'objet d'une provision pour dépréciation.

**[2.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués**

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

**[2.1.7.] Créances****[2.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**[2.1.8.] Comptes de régularisation****[2.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

**[2.2.] Passif****[2.2.1.] Capital****[2.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

**[2.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société**

La SA Imprimerie Chirat est société mère du Groupe Chirat.

**[2.2.2.] Autres capitaux propres****[2.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	– 299 544 €
• Impôt sur les bénéfices	– 870 €
Résultat avant impôt	– 300 414 €
• Variation des provisions réglementées	+ 87 881 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	<b>– 212 533 €</b>

**[2.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base	
• Charges à payer	1 126 807 €
• Taux d'imposition (1)	28 %
	315 506 €
Allègements de la dette future d'impôts	
L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :	
• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	741 614 €
	743 709 €
<b>Base totale</b>	
• Taux d'imposition (1)	28 %
	208 238 €

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

**[2.2.3.] Provisions pour risques et charges**

Cette rubrique est nulle à l'arrêté du 30 septembre 2020.

**[2.2.3.1.] Provisions réglementées**

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	741 614 €

**[2.2.3.2.] Engagements de retraite**

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2020 s'élève à 653 335 € y compris charges sociales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

**[2.2.4.] Dettes financières****[2.2.4.1.] Classement par échéance**

	(en €)			
Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 826 067	751 085	1 074 982	-
Emprunts et dettes financières diverses	421 873	235 120	186 753	-

**[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données**

	Montants en €
• Hypothèques 1 <sup>er</sup> rang	356 265 €
• Promesse d'affectation hypothécaire	38 210 €
• Nantissements sur matériels	407 377 €

**[2.2.5.] Autres dettes****[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 011 295	2 180 862	830 433	
Personnel et comptes rattachés	657 345	657 345		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	344 724	344 724		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	55 163	55 163		
– autres impôts, taxes assim.	164 769	164 769		
Groupe et Associés	74 857	74 857		
Autres dettes	447 332	447 332		
Dettes sur immobilisations	592 439	592 439		
Produits constatés d'avance	1 193	1 193		

**[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir**

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

**3. Informations relatives au compte de résultat****[3.1.] Résultat exceptionnel**

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• <b>Produits :</b>	
– produits sur opérations de gestion	+ 716 €
– reprise provisions réglementées	+ 69 550 €
– cession d'actifs corporels	+ 145 000 €
• <b>Charges :</b>	
– dotation provisions réglementées	– 157 431 €
– charges sur opérations de gestion	– 23 720 €

**[3.2.] Impôt sur les bénéfices****[3.2.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	(– 334 529)	34 114
Impôts société	870	
Résultat après impôts	(– 333 659)	34 114

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

**[3.2.2.] Impôt société**

Il est constitué :	Montants en €
• de l'IS au taux de 28 %	0
• de la réduction d'impôt mécénat	– 870
	– 870

**4. Autres informations****[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant pris en charge s'élève à 17 200 € sur l'exercice.

**[4.2.] Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	13
Employés	24
Ouvriers	145
Apprentis	3
Total	185

**Tableau financier au 18 décembre 2020**

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>						
	Capital social	673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
	Nombre d'actions émises	842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
	Nombre d'obligations concertables en actions	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>						
	Chiffre d'affaires hors taxes	17 663 702	21 635 622	20 679 007	21 446 295	20 620 765
	Résultat avant impôts, amortissements et provisions	443 226	1 879 341	2 067 016	2 385 491	2 104 337
	Impôt sur les bénéfices	- 870	134 847	155 648	353 246	342 660
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 299 544	805 060	1 127 016	1 177 598	948 676
	Résultat distribué	0	639 950	799 938	799 938	698 893
	Participation des salariés	0	35 477	31 620	141 902	130 289
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>						
	Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,53	2,03	2,23	2,24	1,94
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 0,36	0,96	1,34	1,40	1,13
	Dividende versé à chaque action	0	0,76	0,95	0,95	0,83
<b>IV. Ventilation de la nature des actions</b>						
	Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
	Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>V. Personnel</b>						
	Nombre de salariés	185	187	196	198	208
	Montant de la masse salariale	4 574 320	5 266 866	5 211 021	5 308 109	5 371 509
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 623 507	1 886 780	1 820 171	1 842 813	1 835 660

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPRIMERIE CHIRAT S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints

au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficulté à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 2 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement

de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 3 décembre 2020

### Le Commissaire aux Comptes

SAS EXCO HESIO  
Frédéric VILLARS





# Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,  
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### ■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### 1. Convention d'assistance

*Administrateur concerné* : Monsieur Jacques CHIRAT

*Nature et objet* : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Cette convention se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention permet à la société Imprimerie CHIRAT de bénéficier du savoir-faire et de la compétence de la société CHIRAT FINANCES dans les domaines mentionnés.

*Modalités* : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 : 245 505 € HT.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Rémunération des comptes courants

*Administrateur concerné* : Monsieur Jacques CHIRAT

*Nature et objet* : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

*Modalités* : Au 30 septembre 2020, le compte courant est soldé.

#### 2. Avance en Compte Courant à la S.C.I. CHIRAT

*Administrateur concerné* : Monsieur Jacques CHIRAT

*Nature et objet* : La SA Imprimerie CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la S.C.I. CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

*Modalités* : Au 30 septembre 20120, le capital restant dû est de 25 306 €.

Les intérêts perçus au cours de la période s'élèvent à 1 058 € HT.

Fait à ROANNE, le 3 décembre 2020.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS

Livres & Beaux livres

Catalogues industriels

Magazines / Revues / Annuaires / Guides

---



[www.imprimerie-chirat.fr](http://www.imprimerie-chirat.fr)



**Siège Social**

744 route de Ste-Colombe  
42540 St-Just-la-Pendue  
Tél. 04 77 63 25 44

**Agence Rhône-Alpes**

3 place Gerson  
69005 Lyon  
Tél. 04 78 29 66 01

**Agence Paris**

73 rue du Cardinal Lemoine  
75005 Paris  
Tél. 01 44 32 05 50